

**AR Prefecture**017-200043479-20250624-2025\_06\_01-DE  
Reçu le 27/06/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 24 juin 2025  
DÉLIBÉRATION n°2025-06-01**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2025**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni au siège du Centre Intercommunal d'Action Sociale sur la commune de Surgères, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	15	19 (dont 4 pouvoirs)	
<b>Quorum : 15</b>			
<b>Présents :</b>			
Jean GORIOUX, Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Serge AUGER), Danielle BALLANGER, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Chantal DARNEL (a reçu pouvoir de Jacky BRILLOUET), Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN.			
<b>Absents / excusés :</b>			
Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Olivier DENECHAUD, Steve GABET, Paul LEBOT (excusé), Thierry PILLAUD (excusé), Valérie RIVÉ (excusée), Georges TOURENC.			
<b>Également présents à la réunion :</b>			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marie-France MORANT		<b>Auteur de l'acte :</b> Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 27.06.25	
<b>Convocation envoyée le :</b> 16 juin 2025		N° : 017-200043479-20250624-2025-06-01-DE	
		<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 30.06.25	

AR Prefecture

017-200043479-20250624-2025\_06\_01-DE  
Reçu le 27/06/2025

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 27 février 2025, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères, le 24 juin 2025

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.